

## **Dispositif PSPC- Campagne 2022- Fiche de synthèse**

### **Bilan du plan de contrôle et de surveillance des contaminants, substances ou produits indésirables dans les matières premières et aliments composés destinés à l'alimentation animale**

Les dispositions spécifiques relatives à la mise en œuvre du plan de surveillance et plan de contrôle des substances ou produits indésirables dans les matières premières et aliments composés destinés à l'alimentation animale au cours de l'année 2022 est détaillé dans l'instruction technique DGAL/SDEIGIR/2022-133. Le plan de surveillance et de contrôle des aliments pour animaux de la DGAL est coordonné avec celui de la DGCCRF, afin de s'assurer d'une bonne complémentarité des dispositifs. Ce programme de surveillance est complété par un plan de surveillance des aliments pour animaux d'origine non animale importés des pays-tiers au niveau des postes frontaliers.

A l'exception de la recherche de constituants d'origine animale (COA) dont les prélèvements sont ciblés, le plan DGAL est un plan de surveillance dont l'objectif est d'assurer une surveillance en élevage des aliments pour animaux destinés à la consommation humaine et des animaux de compagnie. Ce plan permet de répondre à des obligations européennes (contrôle de la qualité des produits destinés à l'alimentation animale sur le territoire de l'Union européenne) ainsi que de surveiller la présence d'autres contaminants, analytes ou dangers émergents recommandés par la Commission européenne ou par l'Anses.

Le plan est réalisé sur des matières premières végétales et des aliments composés pour animaux d'élevage ou animaux de compagnie, prélevés dans les exploitations agricoles. Les prélèvements de matières premières d'origine animale sont réalisés dans des usines les produisant, que ce soit des industries agro-alimentaires, des usines de la filière sous-produits animaux (en lien avec l'alimentation animale) ou des usines de fabrication d'aliments pour animaux.

La répartition régionale, puis départementale, est réalisée sur la base des critères suivants :

- pour les matières premières : en fonction des matières cultivées ou produites puis en fonction du nombre d'exploitants utilisateurs,
- pour les aliments composés : en fonction du nombre d'élevages utilisateurs d'aliments puis en fonction du nombre de fabricants d'aliment.

En 2022, et conjointement à la recherche des pesticides, l'analyse de mélamine est mise en place dans les prélèvements de farines de poissons. Ce composé azoté réglementé par la directive 2002/32/CE n'est pas un contaminant naturel des aliments (classé en tant que substance indésirable). La mélamine a déjà été ajoutée accidentellement ou frauduleusement à des denrées alimentaires ou à des aliments pour animaux car elle augmente les teneurs apparentes en protéines.

Le dosage de l'arsenic inorganique dans les huiles et farines de poisson est ajouté à l'analyse des éléments traces métalliques en 2022.

## **BILAN DE LA REALISATION DE LA CAMPAGNE 2022**

---

Sur 1800 prélèvements programmés, 1615 ont été prélevés. Le taux de réalisation du plan de contrôle et de surveillance est de 89,7%.

Sur 1615 échantillons prélevés, 1551 échantillons ont été analysés, soit 86,17% des prélèvements réalisés.

60 échantillons n'ont pas été analysés pour causes diverses :

- Prélèvements non réceptionnés par les laboratoires,
- Prélèvements non conformes à réception (quantité insuffisante),
- Prélèvement réceptionné trop tard par le laboratoire pour tenir les délais de rendu de résultats,
- L'appareil d'analyse du SCL en charge des analyses de pesticides est tombé en panne.

**Tableau 1 - Réalisation du plan d'échantillonnage 2022 par catégorie de matrices et familles de contaminants**

		Nombre de prélèvements prévisionnels	Nombre de prélèvements réalisés		Nombre de prélèvements réalisés et analysés		Nombre de non conformités
			Nombre	% du prévisionnel	Nombre	% du prévisionnel	
COA	Farine de poisson	10	10	100,0%	10	100,0%	0
	PAT porc, volailles, insecte	50	34	68,0%	32	64,0%	2
	farine de sang, produits sanguins	10	7	70,0%	7	70,0%	1
	Aliments composés	540	483	89,4%	479	88,7%	2
GTH	PAT porc, volailles, insecte	7	6	85,7%	4	57,1%	0
Dioxines/PCB	Maïs et dérivés	15	14	93,3%	14	93,3%	0
	Tourteaux	10	8	80,0%	8	80,0%	0
	Fourrage	15	19	126,7%	19	126,7%	1
	Farine et huile de poisson	30	28	93,3%	28	93,3%	0
	Ovoproduit / produit laitier	20	18	90,0%	18	90,0%	0
	Graisse fondue	10	7	70,0%	7	70,0%	0
	Aliments composés	130	121	93,1%	121	93,1%	0
Aflatoxine B1	Maïs et dérivés	20	18	90,0%	18	90,0%	0
	Céréales produites sur l'exploitation	5	4	80,0%	4	80,0%	0
	Tourteaux	5	4	80,0%	4	80,0%	0
	Fourrage	10	10	100,0%	10	100,0%	0
	Aliments composés	65	61	93,8%	61	93,8%	0
Ergot de seigle/alcaloïdes de l'ergot	Céréales produites sur l'exploitation	15	11	73,3%	11	73,3%	1
Alcaloïdes de l'ergot	Drèche regues en élevage à partir des sites de production	5	5	100,0%	4	80,0%	0
	Aliments composés	20	18	90,0%	17	85,0%	0
Mycotoxines (ochratoxine, fumonizine, tricothécènes, zéaralénone)	Maïs et dérivés	10	7	70,0%	7	70,0%	1
	Céréales produites sur l'exploitation	50	42	84,0%	42	84,0%	0
	Aliments composés	55	52	94,5%	52	94,5%	0
Métaux lourds (As, Pb, Cd)	Matières premières d'origine minérale arrivant directement en élevage	5	4	80,0%	4	80,0%	0
	Maïs et dérivés	10	7	70,0%	7	70,0%	0
	Fourrage	10	10	100,0%	10	100,0%	0
	Farine et huile de poisson	10	9	90,0%	7	70,0%	0
	Aliments composés	38	30	78,9%	30	78,9%	0
Mercure	Farine et huile de poisson	20	19	95,0%	19	95,0%	0
	Aliments composés	40	37	92,5%	37	92,5%	0
Fluor	Aliments composés	50	47	94,0%	35	70,0%	0
Pesticides	Maïs et dérivés	10	9	90,0%	5	50,0%	0
	Céréales produites sur l'exploitation	20	18	90,0%	12	60,0%	0
	Drèche regues en élevage à partir des sites de production	5	5	100,0%	4	80,0%	0
	Tourteaux	5	4	80,0%	2	40,0%	0
	Fourrage	5	5	100,0%	2	40,0%	0
	Farine et huile de poisson	15	14	93,3%	12	80,0%	0
	PAT porc, volailles, insecte	5	4	80,0%	3	60,0%	0
	Aliments composés	30	24	80,0%	23	76,7%	1
Mélamine	Farine de poisson	10	8	80,0%	5	50,0%	0
Ambroisie	Blé ou maïs en grain	20	17	85,0%	12	60,0%	0
Alcaloïdes tropaniques (impuretés botaniques)	Céréales produites sur l'exploitation	10	9	90,0%	8	80,0%	0
	Aliments composés	20	17	85,0%	14	70,0%	0
Salmonelles	Farine de poisson	10	10	100,0%	10	100,0%	1
	Ovoproduit / produit laitier	10	9	90,0%	8	80,0%	0
	PAT porc, volailles, insecte	10	11	110,0%	11	110,0%	0
	Gélatine	5	3	60,0%	3	60,0%	0
	farine de sang, produits sanguins	5	5	100,0%	5	100,0%	0
	Aliments composés	265	233	87,9%	226	85,3%	1
<b>TOTAL</b>		<b>1800</b>	<b>1615</b>	<b>89,7%</b>	<b>1551</b>	<b>86,17%</b>	<b>11</b>

## RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2022

Sur 1551 prélèvements réalisés et analysés, 11 non-conformités ont été relevées. Les non conformités mises en évidence sont présentées dans le **tableau 2**.

**Tableau 2 - Les non-conformités 2022**

Analyte non conforme	Matrice	Nombre de prélèvements programmés	Nombre de prélèvements réalisés et analysés	Nombre de prélèvements non conformes	% de non-conformité
Constituant d'origine animale (ADN de ruminant)	Aliment composé porc	90	84	1	1,2%
	Aliment composé poisson	140	124	1	0,8%
	Farine de sang (destinée à l'alimentation poisson)	10	7	1	14,3%
	PAT d'insectes (Hemeta illucens - destinée à l'alimentation poisson) PAT destinée à l'alimentation volailles hors pondeuses	50	32	1 1	6,3%
Pesticides	Aliment composé poisson	5	4	1	25,0%
Salmonella	Farine de poisson	10	10	1 (Salmonella Derby)	10,0%
	Aliment composé volailles	150	118	1 (salmonella Havana)	0,8%
Dioxines	Fourrage destiné aux ruminants	15	19	1	5,3%
Ergot de seigle/alkaloïdes de l'ergot	Céréales produites sur l'exploitation (aliment complémentaire destiné aux ruminants)	15	11	1	9,1%
Mycotoxines	Mais et dérivés	10	7	1	14,3%

### Suites données aux non conformités

Des enquêtes ont été menées pour déterminer l'origine de l'anomalie.

- Dans le cas des constituants d'origine animale :

Les enquêtes ont mené aux conclusions suivantes :

- **Aliment composé porc, présence d'ADN de porc** : il s'agissait d'un aliment pour porcelets contenant des phosphates di et tri calcique d'origine animale et produit dans une usine utilisant des produits sanguins de porc autorisés en alimentation animale. Aucune source de contamination croisée n'ayant été mise en évidence en élevage, la conclusion est que la source d'ADN porcin est soit les phosphates di/tri calcique, soit une contamination croisée à l'usine, ce qui ne représente pas une non-conformité.
- **Aliment composé poisson, présence d'ADN de ruminant** : contamination d'une PAT de volaille suite à erreur du transporteur (chargement de petfood sans ruminant mais provenant d'une usine de petfood utilisant des produits de ruminants). Le transporteur a fait l'objet d'investigations par les services locaux. Un appel à la

vigilance a été fait par l'administration auprès des syndicats des professionnels de l'alimentation animale dont transporteurs.

- **Farine de sang destinée à l'alimentation des poissons** : les investigations sont toujours en cours. Cependant une contamination au transport peut être suspectée, la farine de sang ayant été chargée aux Pays-Bas où les alternances de transport sont autorisées sous réserve d'application d'un protocole de nettoyage désinfection. Le certificat de nettoyage désinfection présenté était antérieur d'une semaine à la date de chargement.
- **PAT d'insectes positive ADN de ruminant** : PAT en provenance de la société Protix aux Pays-Bas. Un signalement RASFF a été envoyé aux autorités néerlandaises.
- **PAT de porc pouvant être destinée à l'alimentation des volailles positive ADN de ruminant** : l'enquête a montré que le fabricant de la PAT avait pour ce lot plusieurs fournisseurs dont certains en dérogation. L'enquête sur place chez les dérogataires a montré que chez l'un d'entre eux la gestion des contaminations des contaminations croisées était perfectible (présence d'un bac identifié « bovin » dans la zone « porc »). L'opérateur dérogataire a été placé sous surveillance renforcée.

- Non conformités en salmonelles :

Le sérovar *Salmonella Havana* a été mis en évidence dans un aliment composé destiné à des poules pondeuses, filière pour lequel il n'est pas réglementé. Les services d'inspection ont constaté que l'aliment composé n'était pas thermisé, ce qui ne constitue pas à proprement parler une non-conformité. Mais la présence de salmonelles rappelle les professionnels à la vigilance. L'établissement fournisseur de l'aliment a été contrôlé en fin 2022 suite à ce résultat. Un contrôle renforcé du nettoyage lors d'un prochain vide sanitaire du bâtiment d'élevage est également prévu.

Le sérovar *Salmonella Derby* a été mis en évidence sur une farine de poisson. L'usine de réception n'a pas retrouvé de salmonelle dans son échantillon, l'usine d'origine non plus. Une contamination lors du transport est possible. Nous attendons les résultats d'auto-contrôles renforcés du professionnel.

- Dans le cas de la non-conformité en pesticides, des traces de fénobucarb et de pentachloroaniline, métabolite du quintozone, non autorisés en UE ont été mis en évidence sur un aliment composé poisson. L'aliment en provenance d'une société basée aux Pays-Bas, une AAC<sup>1</sup> a été envoyée.

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

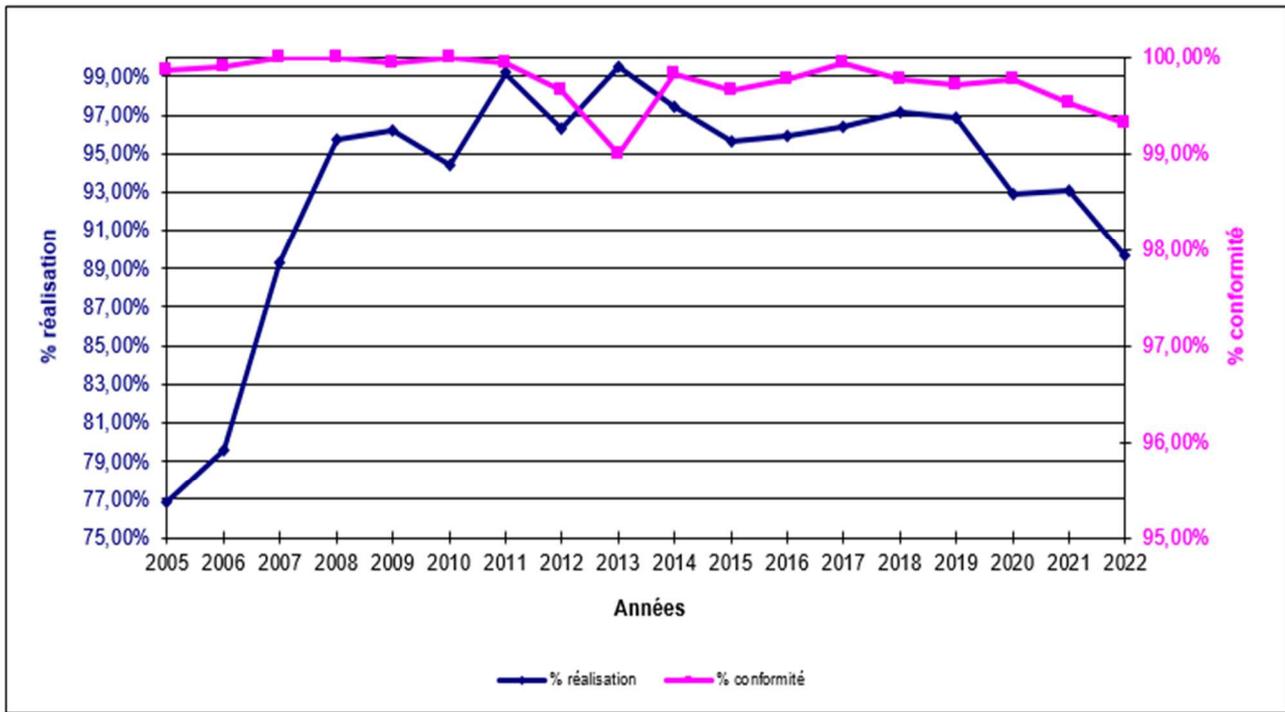
---

Depuis la mise en place en 2000 de la surveillance des substances ou produits indésirables dans les additifs, les matières premières et les aliments composés destinés à l'alimentation animale, le pourcentage de conformité de ce plan (99,32% en 2022) reste très satisfaisant et stable d'une année sur l'autre.

### Figure 1 - Taux de réalisation et de conformité du PSPC alimentation animale depuis 2005

---

<sup>1</sup> Administrative Assistance and Cooperation Network ([https://food.ec.europa.eu/safety/acn\\_en](https://food.ec.europa.eu/safety/acn_en))



## Bilan synthétique des résultats de(s) tâche(s) nationale(s) dans le domaine concerné

En 2022, la DGCCRF était en charge du contrôle de salmonelles dans les matières premières et aliments pour volailles, les aliments pour porcs et ruminants (Référence TN 32 OD). Le taux de réalisation des prélèvements est tout à fait satisfaisant (88,48% de réalisation).

Le **tableau 3** présente la réalisation et les non-conformités de la TN 32 OD. Ces données sont issues des résultats communiqués par les services de la DGCCRF et du Service Commun des Laboratoires.

**Tableau 3 - Réalisation du plan d'échantillonnage 2022 par catégorie de matrices et non-conformités**

TN 32 OD - Salmonelles	Nombre de prélèvements programmés	Nombre de prélèvements réalisés	Taux de réalisation	Nombre de non-conformités	Taux de non-conformités	Matrice non conforme	Sérovar
Aliments composés volailles	114	90	78,95%	1	0,97%	aliment complet barbare	Salmonella Kottbus
				1		Aliment complet poudeuse	Salmonella Kedougou
Matières premières volailles	115	117	101,74%	3	2,56%	tourteau de soja BIO	Salmonella Mbandaka
						tourteau feed d'extraction de soja	Salmonella Tennessee
						son de blé (producteur de matière première)	Salmonella Enteridis
Aliments composés porcins	20	17	85,00%	1	5,88%	Aliment complet porcelet	Salmonella Anatum
Aliments composés ruminants	20	14	70,00%	1	7,14%	Aliment complémentaire ruminants BIO	salmonella Mbandaka
<b>TOTAL</b>	<b>269</b>	<b>238</b>	<b>88,48%</b>	<b>7</b>	<b>2,94%</b>		